

LE COMPTE CESU EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le compte CESU est l'alternative au chèque CESU «Papier». Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler son salarié par internet, de manière totalement sécurisée.

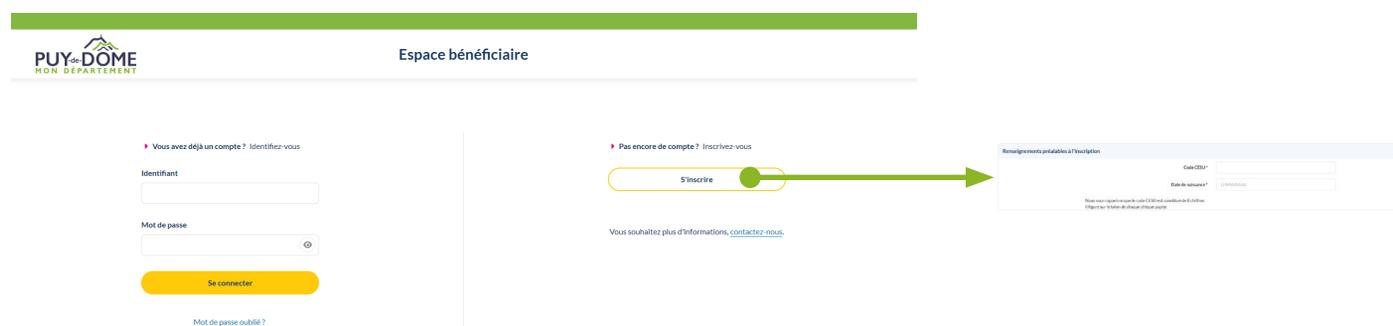
POURQUOI UTILISER LE COMPTE CESU SUR INTERNET ?

- Il permet en quelques clics des paiements en toute sécurité
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel

COMMENT VOUS CONNECTER A VOTRE COMPTE CESU ?

- Etape 1 : Rendez-vous sur le site internet : <http://cd63-apa.domiserve.com>
- Etape 2 : Cliquez sur «S'inscrire»
- Etape 3 : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider
Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un chèque CESU «papier»
- Etape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

 **VOTRE COMPTE EST ACTIF !**



Les captures d'écran illustrent l'interface de l'espace bénéficiaire. À gauche, la page de connexion avec des champs pour l'identifiant et le mot de passe, et un bouton 'Se connecter'. Au milieu, la page d'inscription avec un bouton 'S'inscrire' et un lien 'contactez-nous'. À droite, la page de saisie des informations personnelles (code CESU, date de naissance, email) avec un bouton 'Valider'.

PROTECTION ET TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont Domiserve, l'émetteur de CESU est le sous-traitant du Département du Puy-de-Dôme, conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée).

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de suppression, de limitation au traitement des informations qui vous concernent. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données sauf si ce droit a été écarté par la loi et définir le sort de vos données après votre décès.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Département du Puy-de-Dôme, Hôtel du département, 24 rue Saint Esprit, 63000 Clermont-Ferrand ou par mail à : dpo@puy-de-dome.fr



COMMENT PAYER SON INTERVENANT ?

Une fois connecté à votre compte CESU, le paiement de votre intervenant s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de l'intervenant

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile. ⁽¹⁾

The screenshot shows the 'Choix de l'intervenant' step. It includes a progress bar at the top with steps: Choix de l'intervenant (active), Paiement, Récupérer, and Confirmation. Below, there are two radio buttons for 'Intervenant est :'. The first is selected: 'Une personne physique (Emploi direct prêt à prêt)'. The second is 'Une personne morale (Organisme prestataire, mandataire ou établissement public)'. A 'Retour à la liste' button is at the bottom left. The 'Critères de recherche' section asks for 'Saisissez le code NAN et la date de naissance de l'intervenant à payer :'. It has two input fields: 'Code NAN*' (with a note: 'Saisissez le code (7 chiffres), sans l'abréviation et le code NAN') and 'Date de naissance*' (with a note: 'JJ/MM/AAAA'). A 'Rechercher' button is at the bottom right. A small note at the bottom left says: 'Affiliation d'un intervenant personne physique. Si votre intervenant n'est pas encore affilié au CECESU, il peut le faire sur le site du CECESU. Dès le lendemain, vous pourrez élaborer un paiement CESU à son intention.'

⁽¹⁾ En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

• Etape 2 : Saisie du montant

Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

The screenshot shows a table titled 'Compte CESU à débiter' with the sub-header 'APA EMPLOI DIRECT'. The table has four columns: 'Mois d'attribution', 'Vos droits disponibles en heures', 'Heures à payer', and 'Tout utiliser'. The first row is for 'décembre 2024' with '103h27, soit un montant de 676,58 €' and a time input field '... h... min'. A 'Total' row shows '0h00'. A 'Montant à débiter' row shows '0,00 €' with a green arrow pointing to the value.

Mois d'attribution	Vos droits disponibles en heures	Heures à payer	Tout utiliser
décembre 2024	103h27, soit un montant de 676,58 €	... h... min	<input type="checkbox"/>
Total		0h00	
Montant à débiter		0,00 €	

• Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement.

Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le compte CESU permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De compléter si nécessaire, son règlement par carte bancaire.

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires :

Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du compte CESU. Contactez-les au : **04 73 42 02 33 (Prix d'un appel local)**